

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MAI 1866.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui auto- rise la concession de chemins de fer secondaires dans le Hainaut.

(Voir les N° 136 et 176 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, Président ; GILLÈS DE S'GRAVENWESEL,
le Baron MAZEMAN, le Duc d'URSEL, STIELLEMANS et HAROU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné avec attention le Projet concédant les chemins de fer secondaires dans le Hainaut voté par la Chambre des Représentants, dans la séance du 9 mai 1866.

La haute utilité des lignes à construire, ne peut faire l'objet d'un doute ; elles ont pour but de relier entre eux les trois bassins houillers du Hainaut et de compléter par d'heureuses dispositions le chemin de fer de Frameries à Chimay, et son embranchement de Beaumont à Thuin.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 9 mai 1866.

Le Président,
FERD. Baron DE WOELMONT.

Le Rapporteur,
T. HAROU.